

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

POR 001-1125/09/BC

■ **Approbation du marché relatif à l'entretien et à la réfection des ouvrages maritimes et des plans d'eau des ports de plaisance**
DIPOR 09/2922/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération POR 002-429/08/BC du 28 juin 2008, le Bureau de la Communauté a autorisé le lancement du présent appel d'offres et a approuvé le dossier de consultation.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'avis d'appel public à la concurrence N° 2008-110.

La commission d'appel d'offres au cours de sa séance du 25 février 2009 a retenu l'offre du groupement d'entreprises SUBURBAINE ORCA MARINE pour un montant de 1 074 697,77 Euros HT.

Il s'agit d'un marché de travaux ; à bons de commande soumis aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics, d'une durée de quatre ans.

Le montant minimum quadriennal : 400 000 Euros HT
Le montant maximum quadriennal : 1 200 000 Euros HT

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de la Communauté au Président et au Bureau ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine est compétente en matière d'entretien et de maintenance de 24 ports de plaisance

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché de travaux, à bons de commande et à prix unitaires, relatif à l'entretien et la réfection des ouvrages maritimes des ports de plaisance et des plans d'eau nécessaire à la maintenance en bon état des aménagements portuaires, attribué au groupement d'entreprises SUBURBAINE ORCA MARINE pour un montant de 1 074 697,77 Euros HT

Article 2 :

Le marché est conclu pour une durée de quatre ans.
Montants quadriennaux HT : minimum 400 000 Euros
Maximum 1 200 000 Euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

Article 4 :

Les crédits sont inscrits au budget annexe des ports de plaisance de la Communauté urbaine :
Fonction POR- sous politique B220 - Opérations 2008/00160 ; 2008/00161 ; 2008/00162 ; 2008/00163 ;
2008/00164 ; 2008/00165 ; 2008/00167 ; 2008/00095.

Pour Présentation et Visa,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance – Ports de commerce-
Aéroport

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI